



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

P.V. n°2 – 06 octobre 2025

Présent(e)s : Mmes. Marie DIDIENNE, Celine DIETENBECK, Christelle SCHMITT et Blandine LE FRANC-LEHNEN, Marion ZANGER

MM. Gilles LIX, Xavier OBERNESSER, Armand KOST, Yann MONTAGNE, et Jean-Marc SCHNELL

Invités : Mmes. Laurence LEMARCHAND et Doriane DJELOU

MM. Léo IOANNOU

Excusé : Christelle SCHMITT

Le Président **Yann MONTAGNE** ouvre la séance en saluant les membres du Bureau présents.

Il présente ensuite l'ordre du jour de la séance, articulé autour des points suivants :

1. Approbation des PV et BOI
2. Actualités des Commissions

1. Approbation des PV et BOI

- BOI n°10 du 03/09/2025 **approuvé à l'unanimité**
- BOI n°11 du 10/09/2025 **approuvé à l'unanimité**
- BOI n°12 du 17/09/2025 **approuvé à l'unanimité**
- BOI n°13 du 24/09/2025 **approuvé à l'unanimité**
- BOI n°14 du 01/10/2025 **approuvé à l'unanimité**

2. Actualités des Commissions

- **Commission des Officiels (CDO)**

Jean-Marc SCHNELL fait un retour sur une situation particulière concernant une dérogation pour un match en catégorie UI8 QRM. Il rappelle à cette occasion que la date

limite pour le dépôt des demandes de dérogation est fixée au jeudi soir, à 23h59. Il exprime également son agacement face à la récurrence de matchs débutant en retard.

Par ailleurs, **Jean-Marc SCHNELL** interroge les membres du Bureau sur la présence d'enfants sur le banc de touche durant les rencontres. **Alain KLEIN** précise que cette responsabilité incombe directement à l'entraîneur de l'équipe concernée.

Enfin, **Jean-Marc SCHNELL** informe que de nouvelles tenues sont disponibles et de mise pour les officiels arbitres pour cette saison sportive 2025/2026. La CDO invite aux arbitres départementaux le port de la nouvelle chemise d'arbitre à partir de janvier 2026. Durant la période de transition conseille que le duo arbitral doit respecter et garantir leur uniformité en portant soit les nouvelles tenues soit les anciennes.

- Commission Sportive Seniors et U21

Marie DIDIENNE signale une difficulté rencontrée par le club du Racing Club de Strasbourg. Celui-ci a en effet sollicité un forfait pour ses deux équipes féminines seniors, en raison d'un effectif insuffisant. Un délai a été accordé afin de trouver une solution.

- Commission Sportive Jeune

Gilles LIX engage une discussion autour d'un point de règlement spécifique, portant sur la participation d'équipes 1 et 2 d'un même club engagé dans un même championnat.

Laurence LEMARCHAND informe avec satisfaction que le club de Schirrrhein a obtenu le label « Mini Basket », témoignant de son engagement en faveur du développement du basketball chez les plus jeunes.

Elle annonce également l'organisation d'une session de formation PSC I prévue le 8 novembre 2025, de 9h à 13h, à destination de 10 personnes.

Aucun autre point n'étant évoqué, le Président lève la séance à **19h10** en remerciant les membres présents.

La Secrétaire Générale,
Blandine LE FRANC-LEHNEN

Le Président,
Yann MONTAGNE

